



## Communiqué de presse

07/21

Montreuil, le 21 janvier 2021

### Mission Laforcade – de discrimination en discrimination pour réduire les inégalités ???

Lundi 18 janvier au soir, la CGT a été invitée, ainsi que la CFDT, FO, SUD, UNSA, à deux réunions dites de négociations dans le cadre de la mission Laforcade. La 1<sup>ère</sup> réunion portait sur l'examen de l'extension du CTI « *dans les établissements sociaux et médico-sociaux prenant en charge des personnes en situation de handicap – secteur privé non-lucratif* », en présence des organisations employeurs FEHAP, NEXEM, la Croix-Rouge Française et l'UGECAM. La 2<sup>ème</sup> réunion portait sur « *l'extension du CTI aux établissements sociaux et médico-sociaux de la FPH rattachés à un établissement public de santé* » en présence de la FHF et des mêmes organisations syndicales.

Depuis le mois d'août, les exclu.e.s du SEGUR se mobilisent partout en France pour dénoncer la discrimination dont elles et ils sont victimes car écarté.e.s de la revalorisation salariale de 183 euros issue du protocole du Ségur que la CGT a refusé de signer.

Quelle déception de découvrir que dans le secteur médico-social privé associatif ! Le gouvernement souhaite revaloriser uniquement quelques métiers qu'il considère en tension (IDE/AS/AES) et dans le social rien n'est proposé à ce stade. Cette proposition est inacceptable, tou.te.s les salarié.e.s de ces établissements souffrent d'une absence de reconnaissance et de revalorisation depuis de nombreuses années. TOU.TE.S soignent et accompagnent les personnes les plus fragiles et vulnérables de notre société.

Pour la Fonction Publique Hospitalière, seuls les personnels des établissements médico-sociaux, toute filière confondue, rattachés à un EPS (Établissement Public de Santé) bénéficieraient de l'extension du CTI (Complément de Traitement Indiciaire dans la FPH, prime SEGUR dans le secteur privé), sans que cela ne puisse s'appliquer avant au moins janvier 2022. Selon les représentant.e.s de la mission, aucune rectification de la Loi de Finance de la Sécurité Sociale n'étant prévue pour l'instant en 2021, cela justifie pour eux une incapacité juridique à octroyer ces financements dès maintenant. Quel que soit le secteur, seuls les établissements financés par l'ONDAM pourraient bénéficier d'une éventuelle extension du CTI.

Pour l'instant, ne sont pas pris en compte les établissements autonomes de la FPH, l'aide sociale à l'enfance, PMI, la prévention spécialisée, l'insertion sociale, les CHRS... ainsi que la grande majorité des métiers du social et du médico-social du secteur associatif qui ne sont pas considérés comme « *en tension* » par le gouvernement.

La décision finale sera prise par le Premier Ministre. Monsieur Laforcade a annoncé qu'il n'y aurait aucune communication avant la fin de sa mission, mais il précise qu'elle doit arriver à son terme le plus rapidement possible dans les prochaines semaines.

La CGT attend des réponses précises et concrètes pour la prochaine « *réunion de travail* », prévue la semaine prochaine, aux questions et problématiques qu'elle a soulevées.

La CGT n'entend pas laisser passer la création de nouvelles discriminations entre les agent.e.s et salarié.e.s de mêmes établissements et la mise à l'écart, une fois de plus, d'une partie du personnel.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale continuera à se mobiliser pour faire entendre les revendications des professionnels, dont l'obtention immédiate et concomitante dans le secteur public et privé associatif des 183 euros pour TOUS.

Le gouvernement ne doit pas faire l'impasse de l'amélioration nécessaire des conditions de travail et salariales des professionnel.le.s de tout notre champ, de l'arrêt des fermetures de lits, d'une politique de promotion et d'évolution professionnelle digne, de la formation qualifiante et des recrutements nécessaires.

**Ce jeudi 21 janvier 2021, elles et ils seront dans la rue avec la CGT pour crier haut et fort à la fin de ce mépris !**